Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

# CONVENTION PORTANT MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC 2020

**Entre**

**Le Département du Tarn-et-Garonne** représenté par Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental, demeurant à l'Hôtel du Département, 100 avenue Hubert Gouze à Montauban (82013), dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommé « le Département »,
d'une part,

**Et**

**Le Groupement d'Intérêt Public Public Labos**, ayant son siège avenue de l'Europe-Regourd à Cahors (46005), représenté par son Directeur Général en exercice, Monsieur Bernard Gendre, dûment habilité,

ci-après dénommé « GIP Public Labos »,
d'autre part,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Gers du 27 septembre 2019 ;
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Tarn du 11 octobre 2019 ;
Vu la délibération du Conseil départemental du Lot du 14 octobre 2019 ;
Vu la délibération du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne du 16 octobre 2019 ;
Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public "Public Labos" du 15 novembre 2019 ;
Vu l'arrêté du Préfet de région Occitanie du 17 janvier 2020 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Public Labos » ;

## PRÉAMBULE

En application de l'article 7.1 "contributions " de la convention constitutive du Groupement et en vertu de l'annexe 3 portant contributions financières : « *Les contributions liées à des obligations de service public sont définies par chacun des membres dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la santé végétale, de la surveillance de la qualité de l'alimentation, de la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement et seront fixées par convention annuelle* »

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

Ces contributions font l'objet du présent contrat dans le respect des principes qui ont scellé la coopération entre les membres du GIP, soit une mutualisation pour remplir leurs missions de service public et une mutualisation sur chaque site de façon à optimiser la dépense publique.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de préciser à compter du 1er février 2020 :

. Les obligations de service public définies par chacun des membres dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la santé végétale, de la surveillance de la qualité de l'alimentation, de la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement et les contributions associées

. Les relations financières et techniques entre le Département du Tarn-et-Garonne et le GIP Public Labos, dans le cadre du remboursement de dépenses diverses financées par le Département du Tarn-et-Garonne pour l'activité du GIP.

**ARTICLE 2 : CONTRIBUTIONS LIEES AUX OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Les obligations de service public sont inscrites à l'article 2 de la convention constitutive et les contributions des membres du GIP sont définies à l'article 7.1.

### 2.1-Contributions statutaires

Les contributions statutaires sont définies par référence aux obligations de service public transversales et portent sur le maintien d'un laboratoire de proximité : équipes (cf ci-dessous structure cible) et plateaux techniques. Elles sont décroissantes en fonction de la convergence vers la structure cible.

| **Domaines** | **Niveau de service** | **Métiers / activités** | **Effectifs Cibles** | **Coûts Cibles** |
|---|---|---|---|---|
| Santé vétérinaire | Conseil à l'élevage en binôme GDS *(Groupement Défense Sanitaire)* : | Sérologie + Autopsie Bactériologie Pathologie y/c PCR *PCR : Polymerase Chain Reaction* | 3 à 4 | 100 +/- k€ |
| Sécurité alimentaire | Collège + circuits courts : | FAC + bactériologie (+ prélèvement participation) *FAC : Formation Audit Conseil* | 2 à 3 | 50 – 100 k€ |
| Environnement | (En partenariat SATESE* / CATER*…) dans la perspective d'une assistance auprès des EPCI (eau – PGSSE* / assainissement / GEMAPI*) | Bactériologie + chimie base (toutes eaux) | 5 à 6 | 50 k€ +/- eaux usées<br>50 k€ +/- eaux naturelles |

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Facial / prélèvement | + logistique | Eaux propres, naturelles, air, STEP (*Station Traitement Eau Potable)* | | |
| | | Sous-total = | 17 – 19 techniciens | Fourchette basse = 250K€ + 50K€ pour le bâtiment = 300K€ |
| Plus :<br>=> 1 directeur de site, DT / expert niv 2<br>=> 1 informatique /qualité/Contrôle de gestion<br>=> 1 à 2 gestion<br>=> 1 à 2 relation clientèle<br>=> 1 support<br>Soit un total "site" de 7 agents | | Plus quote part transversal GIP<br>=> 1/4 directeur<br>=> 1/8 qualité<br>=> 1/8 informatique<br>=> 1/4 logistique<br>=> 1/4 comptabilité / gestion<br>Soit un total quote-part du siège de 1 agent | | |
| | | Total Général Effectif (18+7+1) = | 25 agents par site + 1 quote part GIP | |

**SATESE :Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration,*CATER : Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières, *GEMAPI : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et Protection contre les inondations,*PGSEE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux*

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| Contribution statutaire | Contribution statutaire | 300 k€ |

Pour rappel, et conformément à la convention constitutive, s'ajoutera à la convention statutaire fixe la contribution statutaire variable (actualisée à la fin de l'exercice en cours) qui est fonction de la projection de l'écart du résultat total du GIP par rapport au résultat cible.

### 2.2-Contributions spécifiques pour le Département du Tarn-et-Garonne

#### 2.2.1- définition des contributions spécifiques

Le Département du Tarn-et-Garonne s'inscrit dans le schéma ci-dessus avec en complément des obligations de service public spécifiques et structurantes :

- un soutien de proximité à l'élevage avec une attention particulière à un élevage de qualité nécessitant un niveau de service supérieur et à une politique agricole diversifiée.
- un fonctionnement de proximité avec la direction de l'environnement et le Satése
- des obligations de service public de sécurité alimentaire ciblées sur un fonctionnement intégré avec la direction de l'éducation, l'équipe du laboratoire étant responsable de la politique de « bien manger ».
- une équipe de radiobiologie

Ces points sont détaillés ci-après en rappelant un objectif connexe du site du Tarn-et-Garonne de valorisation de son encadrement.

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

2.2.2- Niveaux de service ajustés

*2.2.2.1- Domaine de la Santé Vétérinaire* : disposer d'une équipe de bactériologie renforcée, au service de l'élevage et d'un partenariat étroit avec le groupement de défense sanitaire, étendu au domaine aviaire.

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| Contribution statutaire | Contribution additionnelle | 50 k€ |

*2.2.2.2 -Programmes d'actions collectives de qualité sanitaire des troupeaux*

*.Bénéficiaire*

En application de l'article L.3321-1-11°du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide départementale pour la réalisation de programmes d'actions collectives de qualité sanitaire des troupeaux est mise en place.

La somme correspondante à ce programme est versée par le Département au GIP Public Labos.

*.Caractéristiques et nature de l'opération*

Prise en charge par le Département d'une partie des coûts de réalisation du dépistage sérologique de maladies soumises à prophylaxie obligatoire par réglementation nationale (*brucellose bovine, ovine et caprine, leucose bovine enzootique, rhinotrachéite infectieuse bovine, maladie d'Aujeszky*)

Pour l'exercice 2020, le versement interviendra sur présentation de factures établies par le GIP, récapitulant les bénéficiaires de la prise en charge et le coût marginal à charge du Département pour chaque prestation.

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| OSP | Santé vétérinaire | 402 k€ |

*2.2.2.3 -Service de radiobiologie*

Maintien et développement du service de radiobiologie.

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| OSP | Radiobiologie | 255 k€ (estimation) |

La facturation intervient sur la base de la comptabilité analytique et la détermination du coût marginal de ce service. Un pilotage par les niveaux de service est mis en œuvre concomitamment.

*2.2.2.4 -Environnement*

Il est attendu un travail étroit avec la direction environnement et le SATESE de l'amont (ingénierie analytique, prélèvement) à l'aval (participation aux observatoires). Les prestations sont facturés en IN HOUSE.

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

Un des objectifs du GIP est de valoriser cette activité auprès des acteurs institutionnels du territoire que ce soit pour des prestations analytiques ou des services associés. Le montant des obligations de service public est estimé pour 2020 de façon forfaitaire

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| OSP | Environnement | sans objet pour l'année 2020 |
| Prestation in house | Environnement | 90 k€ (estimation) |

*2.2.2.5 -Sécurité alimentaire*

Public labos assurera un service intégré à la direction éducation et en partenariat avec la direction de l'agriculture pour le développement du « bien manger ».

Ce service complet (FACIAL, prélèvement, analyses) pourra également être sollicité prioritairement par les collectivités locales, les EHPAD et autres établissements sanitaires et sociaux pour leur restauration collective.

Pour l'exercice 2020, le versement interviendra sur présentation de factures. L'objectif de valorisation de cette activité auprès des acteurs institutionnels du territoire estimé pour 2020 de façon forfaitaire.

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| OSP | Sécurité alimentaire | sans objet pour l'année 2020 |
| Prestations IN HOUSE | Collèges | 46 K€ |

**ARTICLE 3 : PRESTATIONS IN HOUSE**

Public Labos pourra être sollicité directement par les services départementaux sous réserve de la vérification préalable de leur caractère "in house".

La facturation de Public Labos interviendra selon le tarif catalogue ou sur devis – conformément au CGCT.

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| Prestations IN HOUSE CD | Collèges | Cf supra |
| Prestations IN HOUSE CD | Environnement | Cf supra |

**ARTICLE 4- OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE CRISE**

Public Labos peut être sollicité directement par l'exécutif du Département pour des interventions en situation de crise sanitaire et sociale.
Les surcoûts éventuels sont tracés et font l'objet d'une facturation ou d'une participation à l'OSP de crise.

| Nature du mouvement | Objet | Montant |
|---|---|---|
| OSP | COVID | sans objet pour l'année 2020 |

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

**ARTICLE 5- LES DÉPENSES ENGAGÉES ET RÉALISÉES 2020 LIEES A L'ACTIVITE**

***5.1- concernant les dépenses liées au bâtiment et à certains biens meubles transférés en pleine propriété***

Il sera fait application des dispositions prévues par la **convention portant sort des biens meubles et immeubles.**

***5.2- concernant les dépenses de fonctionnement liées à l'activité du laboratoire pour l'année 2020***

Pour les dépenses de fonctionnement liées à l'activité, les marchés sont transférés par avenant lorsque la prestation est individualisable.

Dans le cas contraire, toute dépense de fonctionnement acquittée par le Département pour l'activité du GIP sera remboursée par le GIP (annexe I).

La répartition des dépenses de fonctionnement liées à l'activité est déterminée en annexe 1 de la présente convention.

Pour l'année 2020, seront distinguées les dépenses qui étaient prises en charge par le budget annexe (intégrées au budget de Public Labos) et les dépenses qui étaient prises en charge par le budget général avec ajustement de la contribution statutaire (principe de neutralité financière).

| **Nature du mouvement** | **Objet** | **Montant** |
|---|---|---|
| Redevance | Bâtiment | 50 K€ |
| Remboursement | dépenses de fonctionnement | cf annexe I |

| **Nature du mouvement** | **Objet** | **Montant** |
|---|---|---|
| Contribution statutaire | Contribution variable | Evolution du pourcentage<br>Un état récapitulatif sera produit contradictoirement. |

**ARTICLE 6 -MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES PAR LE GIP AU DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE**

Afin de justifier et d'émettre des titres de recettes à l'encontre du GIP, le Département sur la base de la présente convention produira un état relatant l'inscription budgétaire et les montants réalisés.

**ARTICLE 7- TRESORERIE**

Public Labos n'a pas été doté de capital en numéraire et n'est autorisé à réaliser des emprunts de trésorerie qu'avec l'accord explicite des 4 Départements. Sa trésorerie est alors assurée par les Départements sous la forme d'acomptes sur contribution.
Cette règle est portée à connaissance de chacun des payeurs départementaux

**ARTICLE 8- SUIVI DE LA CONVENTION**

La convention annuelle pour 2020 s'inscrit et s'actualise dans le processus budgétaire.
Les montants définitifs sont validés à l'arrêté des comptes respectif de chaque cocontractant.

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

**ARTICLE 9- LITIGES**

En cas de contestation ou de désaccord sur l'application de la présente convention, les différentes parties s'engagent à mettre en œuvre une tentative de résolution amiable des difficultés pour éviter d'avoir recours à un juge.
En cas de désaccord persistant, les litiges relèveront de la juridiction administrative territorialement compétente, à savoir le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Montauban, en deux exemplaires, le

| | |
|---|---|
| Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne | Le Directeur Général du GIP Public Labos |
| Christian ASTRUC | Emmanuel ESPOSITO |

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Public Labos
Gers • Lot • Tarn • Tarn & Garonne
ANALYSES - CONSEILS - FORMATIONS

Groupement d'intérêt public »Public Labos »
Convention portant mise en œuvre des obligations de service public 2020

**Annexe I relative aux dépenses de fonctionnement liées à l'activité du laboratoire et conditions de remboursement**

| Type de dépenses | Marché | Département | | GIP | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | dispositions transitoires | à terme | dispositions transitoires | à terme |
| petits consommables de laboratoire 18 lots | 17162 / 17163 / 17164 / 17165 / 17166 / 17167 / 17168 / 17169 / 17170 / 17171 / 17172 / 17173 / 17174 / 18156 / 18157 / 18158 / 18159 /18160 | / | / | marchés transférés par avenant au GIP à partir du 1er février 2020 | x |
| fourniture de tests de diagnostic ESB et de la tremblante pour le laboratoire | 17176 | / | / | marché transféré par avenant au GIP à partir du 1er février 2020 | x |
| déchets biologiques + consommables | 1754 / 1756 / 1757 / 1758 | / | / | marchés transférés par avenant au GIP à partir du 1er février 2020 | x |
| déchets chimiques | 1755 | / | / | marchés transférés par avenant au GIP à partir du 1er février 2020 | |
| produits chimiques | / | / | / | x | x |
| Gaz (approvisionnement technique) | / | / | / | x | x |
| nettoyage des locaux du laboratoire | 17129 | x | | à rembourser au département | x |
| fourniture de produits et fournitures d'entretien | 18071 / 18072 / 18073 / 18074 / 18075 /18076 | x | | à rembourser au département | x |
| contrat de nettoyage des EPI | | x | | à rembourser au département | x |

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020
ID : 082-228200010-20201208-CP2020_12_36-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| achat d'EPI et divers magasin | | x | | à rembourser au département | x |
| location et maintenance de photocopieurs | | x | | à rembourser au département | x |
| téléphonie portable | | x | | à rembourser au département | x |
| achat de fournitures de bureau | | x | | à rembourser au département | x |
| achat de mobilier | | / | / | x | x |
| location et maintenance de la fontaine eau ( environ 178 € location annuelle) | 104/18 | x | | à rembourser au département | x |
| contrat d'entretien des matériels professionnels | | | | x | x |
| contrat d'entretien des véhicules cédés ( réparation, lavage et contrôle technique) | | x | x | à rembourser au département | à rembourser au département |
| approvisionnement en carburant et péage | | x | | à rembourser au département | x |
| assurances (RC, Véhicule,) | | x | | à rembourser au département | x |
| adhésion Association | | x | | à rembourser au département | x |